EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAIS

SEANCE DU 11 JANVIER 2019

N°8-2019

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	15	**FINANCES**
Présents	12	**Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL** **Construction d'un restaurant scolaire**
Votants	14	

◊ Convocation du 4 janvier 2019 adressée individuellement à chaque conseiller.
L'an deux mil dix-neuf, le vendredi onze janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 janvier, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire
Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mme Dominique GUICHARD, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaël CRAHES, Sylvain LAUNAY.
Absents excusés : Mmes Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Déborah MELISSON, M Mathias MERCIER
Procurations : Bénédicte LECERF-CARCOUËT donne pouvoir à Dominique GUICHARD
Mathias MERCIER donne pouvoir à Sylvain LAUNAY
✐ Gwénaël CRAHES a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle que la commune a mandaté le cabinet d'architecture LOUVEL pour une mission de maître d'œuvre concernant un projet de construction d'un nouveau restaurant scolaire. Le cabinet d'architecture a travaillé sur plusieurs scenarii et a présenté un Avant Projet Définitif aux membres de la commission en charge de ce projet. Une estimation des coûts de construction d'un restaurant scolaire pour une surface plancher de 590 m^2 s'élèverait à 1 200 000 € HT.
A ce montant, il convient d'ajouter l'étude de programmiste, les frais d'insertion du marché, les honoraires de maîtrise d'œuvre et bureaux de contrôle.
Le montant total de cette opération est estimé à 1 390 500 € HT.
Pour ce bâtiment neuf, l'objectif sera de viser une performance environnementale supérieure à la RT 2012.
La commune souhaite solliciter une subvention de l'Etat, dans le cadre de la DSIL « catégorie n°1 – Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables » au taux maximum.
Le plan de financement pour la réalisation des travaux serait le suivant :

Subvention DSIL	50 000,00 €
Subvention DETR	250 000,00 €
Subvention Région	100 000,00 €
Subvention Conseil Départemental	413 097,00 €
Autofinancement	577 403,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, sollicite une subvention auprès :
- de l'Etat au titre de la DSIL « catégorie n°1 » au taux maximum

Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2019.

Pour extrait conforme, le 30 janvier 2019
Le Maire,

Monique JAMIN

Accusé de réception en préfecture
044-214402240-20190111-8-2019-DE
Date de télétransmission : 04/02/2019
Date de réception préfecture : 04/02/2019